‘Allah est le Dieu des cœurs’

Shaikh Muhammad Ibn Salih Al-'Uthaymîn

Question : Ce qui nous a conduit à cette question est qu’une partie des gens aujourd’hui, si l’un d’eux est appelé à l’adoration il répond : « Allah est le Dieu des cœurs ». Nous voudrions également votre commentaire sur cela.

Réponse : Nous disons que Allah est le Dieu des cœurs et des langues. Et il n’est pas seulement le Dieu des cœurs. Et le cœur, s’il est pur, alors les membres sont purs. Car le prophète (*salallahu 'alayhi wa sallam*) dit : *« Il y a dans le corps un bout de chair qui, s’il est pur, tout le corps est pur. Et s’il est corrompu, tout le corps est corrompu : c’est le cœur. »*. [1] Et ce hadith annule tout ce qui est prétendu par certaines personnes : si tu le conseilles sur une chose sur lesquelles il désobéit à Allah, il te dit : *« La piété est ici »* [2], en montrant sa poitrine. C’est une parole véridique par laquelle on a voulu quelque chose de faux. Et la parole peut être vraie dans son sens général, mais celui qui la prononce, ou parle, veut par cette parole quelque chose de faux. Ne vois-tu pas la parole du Très Haut :

« Ceux qui ont associé diront: ‹Si Allah avait voulu, nous ne lui aurions pas donné d’associés, ni nos ancêtres et nous n'aurions rien déclaré interdit.› » s6 v148

Donc ils ont dit : Si Allah avait voulu, nous ne lui aurions pas donné des associés, et ils ont dit vrai dans ce qu’ils ont dit. Si Allah avait voulu ils ne lui auraient pas donné des associés. Mais ils ne veulent pas par cette parole quelque chose de vrai. Plutôt, ils veulent par elle une justification du fait de rester dans leur mécréance, et la levée du châtiment sur eux. C’est pour cela qu’Allah -le Très Haut- a dit :

« Ainsi leurs prédécesseurs traitaient de menteurs (les messagers) jusqu'à ce qu'ils eurent goûté Notre rigueur. » s6 v148

Le prétexte du *qadr* (la prédestination) ne leur est pas profitable quand ils ont voulu avec cela leur persistance dans leur mécréance, et la levée de la réprimande et du châtiment. Quand à la réalité, elle est comme ils ont dit *:* «Si Allah avait voulu, ils ne lui auraient pas donné des associés », comme Allah -le Très Haut- a dit à Son messager (*salallahu 'alayhi wa sallam*) :

« Suis ce qui t'est révélé de la part de ton Seigneur. Point de divinité autre que Lui. Et écarte-toi des polythéistes. Si Allah voulait, ils ne seraient point polythéistes» s6 v106-107

Mais ici il y a une différence entre les deux situations. Allah a dit à Son prophète (*salallahu 'alayhi wa sallam*) : ***« Si Allah voulait, ils ne seraient point polythéistes »*** pour montrer que leur mécréance n’advient (n’existe) que par la volonté universelle d’Allah (*al-mashîa*) [3].

Et qu’Il (Allah) -qu’Il soit exalté et glorifié- a une sagesse dans le fait qu’advienne de la mécréance de leur part, afin de réconforter Son prophète (*salallahu 'alayhi wa sallam*) (en lui montrant) que cette (mécréance)

de leur part n'advient que par la volonté *(al-Mashîa)* d'Allah -qu'Il soit exalté et glorifié-.

Ce qui est important est que ce qu'il a dit, quand tu l'as conseillé : *« la piété est ici »* est la parole du prophète (*salallahu 'alayhi wa sallam*). Mais celui qui a dit cela (le prophète) est (aussi) celui qui a dit : *« Il y a dans le corps un bout de chair qui, s'il est pur, tout le corps est pur »*. Donc s'il y a de la piété dans le cœur, cela entraînera nécessairement qu'il y ait de la piété dans les membres. Et l'œuvre apparente est une indication sur l'œuvre intérieure.

[1] Al Bukhâri, Muslim, Ibn Mâjah, Ahmed

[2] Muslim, At-tirmidhî, Ahmed

[3] Ndt : la volonté d'Allah se divise en deux catégories :

Une volonté universelle (Irâda Kawnîyya) *: Se réalise par elle ce qu'Il veut et cela n'implique pas forcément qu'Il aime la chose réalisée. Et c'est ce qui s'appelle* ***al-Mashîa.***

Une volonté juridique (Irâda Shar'îyya)*: Elle n'implique pas forcément que la chose voulue se réalisera. Mais cette chose est toujours aimée d'Allah.*

L'auteur ici désigne dans son propos la première c-à-d ***al-Mashîa.***]

Note tirée de *Aqîdatu Ahl as-Sunnati wal-Jama'a* de shaikh Al-'Uthaymîn.

Article tiré de *Fiqh al'ibâda* p30,31

Traduction : Abou Bilâl Al Jazâ-iri

Revu par les salafis de l'Est